

**Arrêté du 5 mai 2010 portant cessation de fonctions et nomination au TI de SAINT-FLOUR  
(régisseurs d'avances et de recettes)**

**NOR : JUSB1012981A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Monsieur MESLOT Jean-Patrick, adjoint administratif de première classe au tribunal de grande instance d'AURILLAC, en sa qualité de régisseur titulaire du tribunal d'instance de SAINT-FLOUR.

**Article 2**

Madame LABRO Danielle, épouse VORS, greffière du premier grade au tribunal d'instance d'AURILLAC, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de SAINT-FLOUR.

**Article 3**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 5 mai 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre  
de la justice et des libertés,  
Par délégation la chef du département de la  
gestion administrative et prévisionnelle des  
personnels de greffe

**Françoise LESTRADE**